

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame D'Hoop de Synghem Charlotte demeurant Rue d'Angoussart 126 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue d'Angoussart, 126 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section B n°397R.

La demande consiste à la construction d'un volume annexe de 38 m<sup>2</sup> (8,5m sur 4,5m), celui-ci sera implanté à 60 cm de la limite mitoyenne gauche (n°128) et à 3 m. de la couronne du chêne existant le long de cette limite mitoyenne, juste derrière l'aire de stationnement. Elle présentera une toiture plate pour une hauteur à l'acrotère de 3,25 m, ses élévations seront recouvertes d'un bardage bois vertical.

L'annonce de projet est réalisée sur base des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31/01/2025 au 14/02/2025 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 20 janvier 2025